



PÔLE FORMATIONS

RAPPEL

CAMP DIPLOMANT ARBITRE DEPARTEMENTAL

Thématique	<input type="checkbox"/> ADMINISTRATION ET FINANCES <input checked="" type="checkbox"/> FORMATION <input type="checkbox"/> JEUNESSE <input type="checkbox"/> COMPÉTITIONS <input type="checkbox"/> DEVELOPPEMENT
Destinataires	<input checked="" type="checkbox"/> Présidents <input checked="" type="checkbox"/> Secrétaires <input type="checkbox"/> Trésoriers <input checked="" type="checkbox"/> responsable de la formation des arbitres dans le club :
Nombre de pages :2	Nombre de pièces jointes : 1
<input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Action à mener par le destinataire :	

Le Comité de Vendée de Basketball organise son 3^{ème} **camp diplômant d'arbitre départemental** du 7 au 11 juillet 2025 à la MFR de St Gilles Croix de Vie.

Quelques précisions :

- Examen d'arbitre départemental passé à la fin de la semaine de stage
- Evaluation terrain sur les TQR de septembre 2025.
- Contenu du stage : formation arbitrage de niveau départemental
- Avoir 15 ans et plus : né(e) avant le 31 août 2010.
- Internat obligatoire
- Coût du stage : 250 € par stagiaire (correspond à la restauration et à l'hébergement) ; Il est possible pour un club de prendre en charge ce montant
- Les frais pédagogiques sont pris en charge par le Comité.
- Formation diplômante
- 20 stagiaires maximum.
- Le Vendée Basket Camp sert de support joueurs pour mise en situation des arbitres chaque jour.
- Date limite d'inscription (dossier complet et règlement par chèque ou virement bancaire) : **le dimanche 22 juin 2025**

Il reste encore quelques places !!

 [INSCRIPTIONS](#)

Dans le cadre du Pacte Officiels #TousEngagés, un stagiaire participant à ce camp comptera pour la saison 2024-2025.

Rappel du Pacte Officiels #Tous engagés :

La FFBB a mis en place le pacte Officiels #TousEngagés qui précise les engagements, droits et devoirs de la FFBB, des Liges, des Comités et des Clubs vis-à-vis de la formation des arbitres.

Rappel des engagements des clubs : les clubs s'engagent à détecter, motiver, suivre et valoriser leurs officiels. Le Club s'engage à communiquer au Comité Départemental / Territorial en début de chaque saison le nom et les coordonnées d'au moins un licencié qu'il engage en formation départementale.

Cependant :

- Les clubs ayant eu moins de 80 licenciés en saison N-1 ne sont tenus d'honorer cet engagement que toutes les deux saisons (ceux qui n'ont pas inscrit de stagiaire en 23/24 sont donc tenus de le faire en 24/25)
- Les clubs ayant compté plus de 300 licenciés en saison N-1 s'engagent à mettre en formation au moins 2 licenciés qui devront assister avec assiduité et sérieux à l'ensemble de la formation initiale et devront passer l'Examen Arbitre Départemental (EAD).

A noter que deux nouvelles mesures ont été ajoutées en 2024 :

- Si un club présente en formation d'arbitre un ou deux licenciés supplémentaires au-delà du quota requis en saison N et que ceux-ci répondent aux conditions susmentionnées, le club obtient un crédit d'engagement d'un ou deux licenciés pour la saison N+1 (le crédit ne se reporte pas sur les saisons suivantes).
- Si un club n'a pas n'a pas d'équipe engagée en compétition en U15 ou dans une catégorie supérieure, ou s'il n'a que des équipes 3X3 ou des équipes loisirs, alors il n'est pas soumis aux obligations du Pacte #TousEngagés (le comité devra en attester lors du contrôle des résultats du pacte).

Pour tous renseignements, merci de contacter Elodie CHOUTEAU au 06.11.67.44.12

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Elodie Chouteau, Conseillère territoriale en charge du développement		
Référence	2025.06.04 – PFCO – Rappel Camp diplômant arbitre départemental – EC	